



Appel à candidatures
Accueil en résidence d'un poète sur le Pays de Grasse
1er décembre au 20 décembre 2013
sur le thème « Détournement poétique de la publicité »

Le résident est choisi par un jury composé de représentants des collectivités locales et de professionnels spécialisés en littérature et en poésie, après étude des dossiers présentés. Le dossier comprendra :

- une lettre de candidature,
- une bio-bibliographie,
- une note d'intention précise sur la commande d'écriture et les actions à mener avec les structures d'accueil,
- au moins un des livres édités.

Ne pas envoyer de document de valeur, car le dossier ne sera pas retourné.

Le dossier devra parvenir le **30 septembre 2013** au plus tard à l'adresse suivante :

Direction des affaires culturelles et du développement touristique

Pôle Azur Provence

57, avenue Pierre Sépard - B.P. 91015

06131 GRASSE

et par courrier électronique aux adresses suivantes :

mboissac@poleazurprovence.com

fabienne.fulcheri@gmail.com

maisondelapoesie@ville-grasse.fr

Dans la double volonté de soutenir la création en poésie et d'offrir un espace de création à un poète et dans le souci d'encourager les pratiques culturelles liées à la poésie, la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (Alpes Maritimes) en partenariat avec l'Espace de l'Art Concret et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (PACA), propose une résidence à un poète francophone autour de la thématique « Détournement poétique de la publicité » (Cf. annexe 3).

Ouverte à tous les poètes francophones, résidents en France Métropolitaine, ayant déjà publié à compte d'éditeur, dont le travail se situe dans la poésie contemporaine, cette résidence permet au poète de se consacrer à une commande publique liée au détournement publicitaire par le biais de la poésie. Sa durée est de 3 semaines, du 1^{er} décembre au 20 décembre 2013, ainsi qu'un séjour de trois jours en février 2014 (à déterminer avec le poète). Le lieu de résidence se situe à Mouans-Sartoux.

La résidence permet à l'artiste de promouvoir son travail, de rencontrer le public du territoire du Pôle Azur Provence, des communes limitrophes et du département et de profiter d'un espace et d'un temps de liberté pour mener à bien ce projet de création.

La résidence offre à l'artiste invité l'occasion d'être exposé à l'Espace de l'Art Concret et d'être publié dans la presse locale. Plus précisément, des œuvres composées pendant la résidence seront soumises à un jury pour être exposées au centre d'art et publiées dans les journaux locaux au printemps 2014.

Durant son séjour, le résident devra proposer une lecture publique de ses poèmes. Pendant l'exposition du printemps à l'Espace de l'Art Concret, il sera demandé au poète une autre intervention en lien avec ce projet d'écriture.

Le résident est accueilli pour trois semaines dans un logement pris en charge par l'Espace de l'Art Concret et reçoit crédit de résidence par la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence d'un montant de 800 euros et la prise en charge de deux allers-retours.

Annexe - 1

Règlement de la résidence

Article 1 – Jury de sélection

Le résident est choisi par un jury de sélection qui rend son choix définitif et sans appel après examen des dossiers de candidatures.

Le jury est composé comme suit :

- le Président de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence ou son représentant,
- un représentant de la DRAC PACA ou son représentant,
- la Directrice de l'Espace de l'Art Concret,
- le Directeur du cipM ou son représentant,
- la Directrice des Affaires culturelles de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence,
- les responsables des médiathèques des 5 communes du territoire,
- la coordinatrice poésie.

Article 2 – Critères d'examen des dossiers

Les dossiers de candidatures seront examinés par le jury de sélection à l'aune des éléments suivants :

- qualité de l'œuvre antérieure du candidat ;
- intérêt du projet d'écriture ;
- capacité supposée de l'auteur à le mener à bien au regard de son œuvre antérieure ;
- motivations de l'auteur.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.

Article 3 – Conditions d'éligibilité

La résidence d'écriture concerne les poètes d'expression francophone.

L'auteur sélectionné doit avoir été publié à compte d'éditeur sur de la poésie. Il doit écrire en français et résider en France Métropolitaine et avoir été publié en français.

Article 4 – Cadre Juridique

Une convention tripartite de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, porteur du projet de résidence, de l'Espace de l'Art Concret qui fournit le logement et de l'auteur accueilli est signée avant le début de la résidence.

Une convention spécifique sera établie avec l'Espace de l'Art Concret pour l'exposition des œuvres du résident.

Article 5 – Conditions d'accueil en résidence

Le logement sis à Mouans-Sartoux sera mis à la disposition du poète et pris en charge par l'Espace de l'Art concret.

A l'exception des charges locatives de l'appartement, le poète supportera les dépenses relatives à son séjour, notamment les frais de bouche et de télécommunication.

Le résident sera aussi tenu d'assurer sa responsabilité civile ainsi que les objets lui appartenant contre tous les risques.

Article 6 – Engagement du résident

L'auteur s'engage à travailler le projet invoqué dans le dossier de candidature pendant la période de résidence du 1^{er} au 20 décembre 2013. Il s'engage à effectuer un second séjour de trois jours en février 2014.

Le travail de création réalisé durant son séjour sur le territoire de Pôle Azur Provence fera l'objet d'une restitution sous la forme d'une exposition à l'Espace de l'Art Concret en février 2014.

Article 7 – Rémunération au titre de droit d'auteur

La Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence s'engage à verser en droits d'auteur une bourse de création d'un montant de 800 euros charges exclues. Elle fera une déclaration en bonne et due forme à l'Agessa (sécurité sociale des auteurs).

Article 8 – Engagement de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence

La communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence et l'Espace de l'Art Concret s'engagent à mettre à disposition du résident, dans la limite de leurs moyens et de leur fonctionnement courant, son personnel pour résoudre les problèmes techniques et administratifs.

La communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence prendra en charge deux allers-retours du domicile du résident à Mouans-Sartoux, un en décembre, l'autre en février. Ces allers-retours seront remboursés comme suit :

- Voyage en Train : présentation des billets de train utilisés pour les trajets seconde classe du domicile de l'auteur à Mouans-Sartoux

ou

- Voyage avec le véhicule personnel du résident : remboursement des kilomètres effectués entre le domicile du résident et Mouans-Sartoux, sous forme d'indemnités kilométriques forfaitaires, dans la limite fixée par les barèmes kilométriques annuellement publiés par l'administration fiscale.

Article 9 – Dépôt des dossiers de candidature et renseignements

Le dossier de candidature est à transmettre le 30 septembre 2013 au plus tard **par courrier** à l'attention de

Direction des affaires culturelles et du développement touristique

Pôle Azur Provence

57, avenue Pierre Sépard- B.P. 91015
06131 GRASSE

et **par courrier électronique** aux adresses suivantes :

mboissac@poleazurprovence.com

fabienne.fulcheri@gmail.com

maisondelapoesie@ville-grasse.fr

Renseignements :

Maud Boissac, Directrice des Affaires culturelles de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence – mboissac@poleazurprovence.com – 04.97.01.12.84

Fabienne Fulchéri, Directrice de l'Espace de l'Art Concret – fabienne.fulcheri@gmail.com - 04 93 75 71 50

Catherine Berney, coordonnatrice poésie – maisondelapoesie@ville-grasse.fr – 04.92.42.30.80

Annexe - 2

Composition du dossier de candidature :

Pièces à fournir :

- une lettre de candidature faisant apparaître les motivations et les raisons de la demande,
- une bio-bibliographie,
- une note d'intention précise sur la commande d'écriture et les actions à mener avec les structures d'accueil,
- au moins un des livres édités
- un relevé d'identité bancaire ou postal.
- la fiche de renseignements en annexe 2.bis.

Adressés à :

Direction des affaires culturelles et du développement touristique

Pôle Azur Provence

57, avenue Pierre Sémard- B.P. 91015

06131 GRASSE

et par courrier électronique aux adresses suivantes :

fabienne.fulcheri@gmail.com

maisondelapoesie@ville-grasse.fr

mboissac@poleazurprovence.com

Annexe – 3

Projet artistique

« La poésie, nouveau slogan publicitaire ? »

Les médias occupent une place de plus en plus importante dans notre temps de loisirs. La part de rêverie traditionnellement réclamée à la littérature et singulièrement aux formes poétiques, a tendance à se déplacer vers la consommation des médias. Paradoxalement, c'est peut-être à l'époque où la poésie semble être absente de nos pratiques quotidiennes que nous sommes le plus exposés à la publicité, peut-on parler d'un « détournement poétique » ?

La publicité est-elle devenue une forme de poésie de la modernité ?

Car à en croire Marguerite Duras « écrire ce n'est rien que publicité ».

« Les critères du langage publicitaire sont ceux-là même de la poésie : figures rhétoriques, métaphores, jeux de mots, tous ces signes ancestraux, qui sont des signes doubles, élargissent le langage vers des signifiés latents et donnent ainsi à l'homme qui les reçoit la puissance même d'une expérience de totalité. (...) en touchant le produit par le langage publicitaire, les hommes lui donnent du sens et transforment ainsi son simple usage en expérience de l'esprit ». Roland Barthes

Hyperboles, influences surréalistes, acrobaties syntaxiques et jeux de mots imprègnent le discours publicitaire d'une saveur particulière composée d'éléments fantaisistes, insolites et euphoriques. Reprenant les mêmes procédés littéraires, le discours publicitaire est producteur de symboles, de mythes et de légendes du quotidien.

Le message publicitaire sous l'objectif de l'argumentation d'achats, emprunte l'alibi de la rêverie : jeu de significations, figures rhétoriques qui créent et « alimentent » le besoin.

Dépositaire des croyances, des mythes et des symboles d'une société, ce discours offre à consommer dans le plaisir, à transcrire le quotidien dans l'imaginaire. « Achetez, vous serez heureux ! ».

Son éternel besoin de séduire, de convaincre et de plaire occasionne le renouvellement de ces formes. Son esthétisme est conditionné par les courants de mode et les influences socioculturelles.

Parallèlement de nombreux travaux visuels en poésie du XXe et XXIe siècles s'inspirent des techniques empruntées à la publicité et à la culture de masse (la pop culture). Par le détournement des objets du quotidien, l'utilitaire peut devenir œuvre d'art.

Objectifs :

Interroger les publics sur :

- l'impact visuel de la publicité dans l'espace urbain,
- nos modes de consommation,
- l'émotion poétique dans les préoccupations quotidiennes,
- l'influence poétique et son détournement,
- le message publicitaire et son détournement artistique,
- la production de symboles, de mythes et de légendes par le discours rhétorique qu'il soit publicitaire ou bien poétique,
- l'art de convaincre dans la publicité,
- la transcription du quotidien dans l'imaginaire,
- ...

Projet :

- Le détournement de la poésie dans la publicité et « inversement » : la publicité au service de la poésie.
- Un poète travaille à partir de slogans publicitaires pour les transformer en poésie. Résidence de création de 3 semaines et exposition de son travail à l'Espace de l'Art Concret et publication dans la presse locale au printemps 2014.

Dans le cadre du projet « La poésie, nouveau slogan publicitaire ? », d'autres artistes interviendront de manière indépendante :

- Un designer travaillera à partir de l'univers poétique (extraits de poésie, noms de poètes...) pour réaliser des images publicitaires. Exposition du travail à l'Espace de l'Art Concret et « invasion urbaine » par des collages monumentaux sur le territoire du Pays de Grasse en septembre 2014.

Parallèlement, un colloque se tiendra au Centre international de la poésie de Marseille suivi d'une publication.

Partenaires du projet :

DRAC PACA

Espace de l'Art Concret de Mouans-Sartoux

Centre international de la poésie de Marseille, cipM

Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Villa Arson de Nice

Médiathèques, Bibliothèques et Directions des affaires culturelles de Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne.